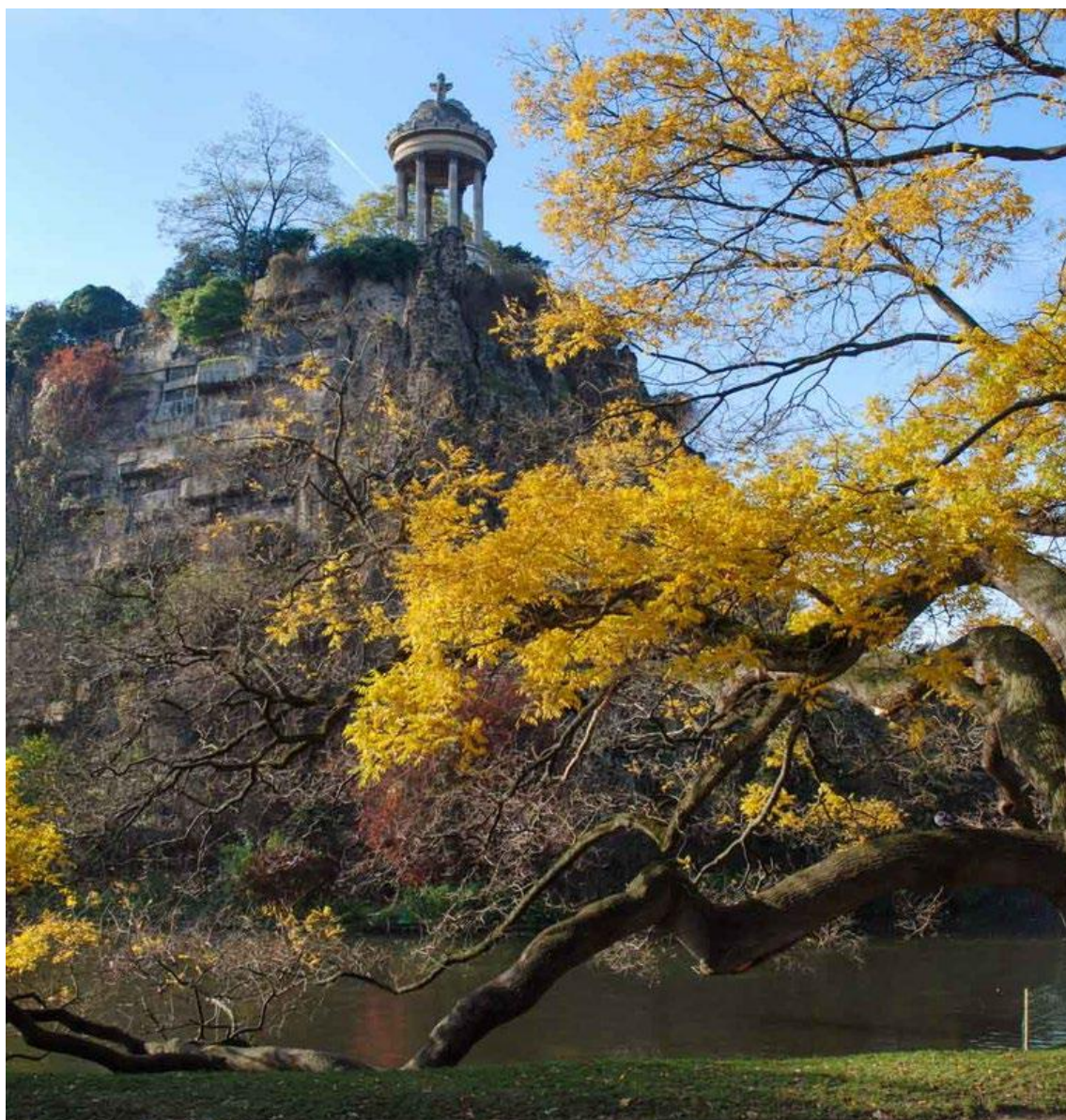


Restauration de la partie centrale du Parc des Buttes-Chaumont

Compte Rendu | Réunion publique de présentation
le 25 septembre 2025 de 19h à 20h30, à la Mairie du 19^e



Préambule

La Ville de Paris, la Mairie du 19e arrondissement, ainsi que l'ensemble des personnes qui contribuent à ce projet de rénovation de la partie centrale du parc des Buttes-Chaumont tiennent à remercier l'ensemble des personnes présentes pour l'intérêt qu'elles portent à ce projet et pour leur implication dans cette démarche de concertation.

La Ville, la Mairie du 19e et les acteurs qui interviennent à leurs côtés se réjouissent d'ouvrir une nouvelle page de l'histoire des Buttes-Chaumont en lien avec des usagères et usagers qui se passionnent pour ce lieu.

En résumé

LES OBJECTIFS DU PROJET

Un projet ayant vocation à assurer la **pérennité du parc pour les 100 prochaines années** en se fixant pour objectif de :

- **Favoriser les usages dans le parc** grâce à la réouverture des lieux emblématiques, à l'accès à l'eau et la création de nouveaux usages ;
- **Sécuriser** les sous-sol, les zones et ouvrages du site ;
- **Préserver la biodiversité** pendant le chantier et l'améliorer à terme ;
- **Retrouver le caractère pittoresque des paysages** et redonner un caractère d'exception au parc.

LE CALENDRIER PREVISIONNEL DU PROJET

Après une phase de **concertation** ouverte du 22 septembre au 20 octobre 2025, des **études techniques** seront engagées en 2026 avant un début prévisionnel des **travaux** pour la fin de l'année 2027.

LES RETOURS DU TEMPS D'ÉCHANGE

Les participant.es à la réunion publique du 25 septembre 2025 sont **majoritairement favorables au projet**. Ils et elles expriment de l'enthousiasme à l'idée de **pouvoir accéder à nouveau aux espaces les plus emblématiques du parc** : île, cascade, route circulaire du lac.

Les **principales interrogations** portent sur la manière dont les **enjeux de sécurisation**, la prise en compte de la **biodiversité** dans le projet, le **financement** du projet et l'intégration de nouveaux **usages** dans le parc.

La réunion publique de lancement de la concertation préalable à la rénovation de la partie centrale du parc des Buttes-Chaumont s'est déroulée le jeudi 25 septembre de 19h à 21h, dans la salle des fêtes de la mairie du 19^e arrondissement de Paris.

60 personnes environ étaient présentes, dont une légère majorité de femmes.

Après avoir présenté le projet en plénière, les élus, les agent-es de la Ville, les expertes et experts en présence ont répondu aux questions de la salle.

Le présent compte rendu est rédigé par l'agence d'urbanisme Ville Ouverte, en charge de la concertation.

Les objectifs de la réunion publique

La réunion publique est le premier temps de rencontre organisé dans le cadre de la **concertation préalable au projet de rénovation de la partie centrale du parc des Buttes-Chaumont**. Elle a pour ambition d'**informer les participant-es** sur le projet et sur la démarche de concertation. Elle permet également de **répondre aux questions** de compréhension et d'approfondissement des participant-es. Le temps d'échange a également vocation à **recueillir les différentes remarques et propositions** des participant-es pour étudier la manière dont elles pourraient être intégrées au projet.

Les intervenants, intervenantes et personnes présentes

Pour présenter les aspects du projet (technique, environnemental, patrimonial, etc.) différent-es intervenant-es ont pris la parole :

ÉLUS

- **François DAGNAUD**, Maire du 19^e arrondissement de Paris
- **Christophe NAJDOVSKI**, adjoint à la maire de Paris, chargé de la végétalisation de l'espace public, des espaces verts, de la biodiversité et de la condition animale
- **Ayoub CHAOUAT**, adjoint au Maire du 19^e arrondissement, chargé de toutes les questions relatives aux espaces verts et aux jardins partagés et de la biodiversité

AGENT-ES DE LA VILLE DE PARIS

- **Christophe ROSA**, Directeur des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE)
- **Laurence LEJEUNE**, cheffe du service paysage et aménagement
- **Emmanuel ROMAND**, adjoint à la cheffe du service paysage et aménagement
- **Marina KUDLA**, cheffe de la Division Etude et Travaux en charge du projet au sein du service Paysage et Aménagement

- **Loïc BARBIER**, service de l'Arbre et des Bois
- **Anne DU PLESSIS**, agence de l'Écologie Urbaine

COMITE D'EXPERTS

- **Jean-François LEGARET**, coprésident du comité d'expert, Président de la commission du Vieux Paris
- **Concetta SANGRIGOLI**, coprésidente du comité d'expert, Architecte, Urbaniste et Paysagiste, Enseignante, Directrice chez Atelier NOUS (Nouvelles Opportunités pour un Urbanisme Solidaire)

VILLE OUVERTE

- **Sean RIBOUCHON**, chef de projet en urbanisme participatif
- **Solène RENOIR**, cheffe de projet en urbanisme participatif

PLENIAIRE : Présentation du projet de rénovation de la partie centrale des Buttes-Chaumont

INTRODUCTION

Monsieur le Maire du 19^e arrondissement introduit la séance en rappelant que cette réunion publique se tient pendant la période de réserve électorale qui précède de 6 mois les élections municipales. Il se doit donc de rester en retrait, mais tient tout de même à remercier l'ensemble des personnes présentes. Leur participation témoigne de l'attachement au parc des Buttes-Chaumont, joyau du 19^e arrondissement. Les services de la Ville et les expert-es qui travaillent sur le projet sont également remercié-es pour leur implication dans ce qui sera « le chantier du siècle » par sa complexité, son ambition et son budget. Ce projet vise avant tout à assurer la sécurité des promeneur-euses dans l'intégralité des espaces du parc, tout en prenant en compte l'évolution de leurs usages.



Remerciements de François DAGNAUD, Maire du 19^e arrondissement en introduction de la réunion publique, le 25 septembre 2025

Monsieur Najdovski, adjoint à la maire de Paris souligne le caractère d'exception du parc. Le comité d'expert-es, dont une partie du travail sera présenté ce soir, est remercié. La qualité de leur regard architectural, patrimonial et environnemental permet de construire un projet adapté aux enjeux qui sont ceux de la rénovation de ce site exceptionnel.

Christophe Rosa, directeur des Espaces Verts et de l'Environnement à la Ville de Paris présente le cadre du projet. La Ville de Paris a décidé d'engager une opération de rénovation de la partie centrale des Buttes-Chaumont.

Ce projet s'inscrit dans un contexte réglementaire le parc étant classé au titre du code de l'environnement. Le projet vise quatre objectifs majeurs : sécuriser la partie centrale pour le public, adapter le parc aux enjeux climatiques, favoriser les usages et conserver les caractéristiques patrimoniales du parc.

Les travaux seront visent à inscrire le parc dans une perspective à 100 ans. À titre indicatif, le début du chantier est aujourd'hui prévu pour la fin 2027.



Calendrier indicatif du projet, présenté lors de la réunion publique du 25 septembre 2025

UNE OPERATION DE RENOVATION INDISPENSABLE

Plusieurs **désordres** ont été constatés sur la partie centrale du parc : glissements de terrain, éboulements, chutes d'arbres ou de pierres. Pour **évaluer les risques** et pour **assurer la sécurité du public**, la Ville de Paris et la Mairie du 19^e ont sollicité le **Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)**, établissement public français du sol et du sous-sol. Depuis 2021, **un suivi régulier a été mis en place sur l'ensemble du parc**, avec des analyses de l'état des sous-sols et des falaises. On observe notamment des risques **d'éboulements et de chutes de pierre** depuis les falaises du front de taille et de l'île. Ces risques pourraient en outre avoir avec des impacts sur le lac. Par ailleurs, les **stalactites de la grotte**, situées à 20m de hauteur, pourraient menacent également de se détacher de la voute si rien n'est entrepris. Enfin, des **glissements de terrain** peuvent entraîner la

fissuration et l'inclinaison des chemins de l'île. Ces risques sont dus à la nature géologique **du parc**, qui a connu de nombreuses opérations de rénovation depuis sa création.

Les désordres constatés **menacent la pérennité du parc** à moyen terme, si rien n'est entrepris. La Ville de Paris et la Mairie du 19e lancent donc une **opération de grande ampleur** sur la partie centrale du parc, afin d'en **assurer la pérennité pour les 100 ans à venir**.



Carte des zones fermées au public, présentée durant la réunion publique du jeudi 25 septembre

LES EVOLUTIONS PAYSAGERES DU PARC AU COURS DU TEMPS

Avant d'être un parc, entre le **13^e et le 18^e siècle**, le pied des buttes est un délaissé urbain. Il accueille des activités que l'on préfère tenir **à l'écart de la ville** (potence, décharge à ciel ouvert, etc.).

Après la révolution, les sous-sols des buttes sont exploités pour leur **gypse**, qui sert à la construction d'immeubles parisiens. En **1862**, à la suite de **l'épuisement de la ressource**, la Ville de Paris acquiert le site. Un an plus tard, en **1863**, **Napoléon III** lance le projet des Buttes-Chaumont dans le cadre des grands **travaux haussmanniens** en cours sur la capitale. **Adolphe Alphand** dessine le parc qui sera inauguré quatre ans plus tard, à l'occasion de **l'exposition universelle de 1867**.

Le pic de l'île des Buttes Chaumont



Le pic d'Étretat



Le parc est inspiré d'éléments grandioses : les prairies des Alpes, les falaises d'Étretat, le temple de la Sybille en Italie. Le parc des Buttes-Chaumont se fait la vitrine de la **grandeur de l'ingénierie française**.

Ses paysages n'ont cessé d'évoluer depuis la création du parc :

- **Les falaises du front de taille et de l'île** accueillaient à l'origine peu de végétation. Cela avait pour effet de mettre en valeur les falaises et d'offrir des vues du parc vers la ville. Aujourd'hui, une végétation spontanée s'y est densément développée.
- **Les abords de la rivière Manin**, originellement pensés comme sous-bois sont aujourd'hui une prairie ouverte, avec quelques arbres massifs.
- **Les enrochements de la cascade** ont été recouverts de végétation spontanée.
- **Les berges du lac** ont été élargies afin d'éloigner l'eau du gypse et limiter son érosion.

Ainsi, les paysages des Buttes Chaumont n'ont cessé de se transformer depuis la création du parc. **Le projet de rénovation actuel s'inscrit sur cette évolution permanente, dans la mesure où ces évolutions ne mettent pas en cause la pérennité du site.**

UNE BIODIVERSITE A PRESERVER

Le parc des Buttes-Chaumont est identifié comme un **Réservoir Urbain de Biodiversité (RUB)**, c'est-à-dire qu'il constitue un lieu de vie, de reproduction et de repos pour de nombreuses espèces. Les **habitats les plus propices à la biodiversité** dans le parc sont le lac et ses berges, les vieux arbres et les rochers. De plus, les Buttes-Chaumont sont **reliées à plusieurs sites** riches en biodiversité par des corridors écologiques, espaces végétalisés ou cours d'eau : parc de la Villette, parc de la Butte du Chapeau-Rouge, petite ceinture, canal Saint Martin et canal de l'Ourcq...

Dans le cadre du projet de rénovation, il est prévu que la **biodiversité** soit **préservée** le temps du chantier et qu'elle soit **améliorée à terme**.

Outre les espèces communes qui y prospèrent dans le parc, on observe également **des espèces protégées** comme l'Alyte-accoucheur, dont la préservation sera assurée. À l'inverse, la présence des **Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)** sera régulée, car celles-ci fragilisent le paysage et perturbent des habitats naturels au fort potentiel écologique.

Dans le périmètre du projet, **536 arbres** ont été inventoriés et diagnostiqués. **38% sont dans un bon état et 4% dans un mauvais état général**. Certains sujets seront coupés à cause de leur état ou de leur effet sur la structure du parc. Chaque arbre coupé sera replanter dans le parc.



Carte des réservoirs de biodiversité dans le parc, présentée lors de la réunion publique du 25 septembre

LES USAGES DU PARC AU COURS DU TEMPS

Depuis sa création, le parc des Buttes-Chaumont attire des riverain-es, des personnes venant de tout Paris et même des touristes du monde entier. Aujourd'hui, la rénovation est devenue nécessaire pour **redonner accès aux lieux emblématiques du parc**.

Les Buttes-Chaumont sont un **lieu de loisir**, où les promeneurs et promeneuses viennent se reposer, contempler, se retrouver, faire du sport... La fréquentation est renforcée lors des **épisodes de forte chaleur**, car le parc offre de la fraîcheur grâce à ses zones d'ombre et la présence de l'eau. Depuis sa création **les usages se diversifient** : jeux pour enfants, course à pied, boxe ou Tai-Chi, caniparc....

La **forte affluence** dans le parc et **l'évolution des usages** est à prendre en compte dans le projet de rénovation de la partie centrale.

Le parc restera ouvert durant toute la durée des travaux. Une **information continue** sera délivrée et une **démarche pédagogique** sera mise en place pour assurer l'appropriation du projet par le plus grand nombre.

LES 4 GRANDS OBJECTIFS DU PROJET, ENRICHIS DE PROPOSITIONS D'EXPERTS

Les quatre grands objectifs du projet sont les suivants :

- **Favoriser les usages dans le parc** grâce à la réouverture des lieux emblématiques, à l'accès à l'eau et à la création de nouveaux usages ;
- **Sécuriser** les sous-sols, les zones et ouvrages du site ;
- **Préserver la biodiversité** pendant le chantier et l'améliorer à terme ;
- **Retrouver le caractère pittoresque des paysages** et redonner un caractère d'exception au parc.

Dans le cadre du projet, la Ville de Paris a constitué un comité **d'experts pluridisciplinaires** en urbanisme, paysage, architecture, histoire des jardins et biodiversité. Ce comité a eu pour mission d'émettre des **recommandations** pour enrichir et nourrir le programme de rénovation.

LES SUITES DE LA CONCERTATION

Le parc des Buttes-Chaumont est **classé au titre du code de l'environnement par arrêté du 23 juin 1958** pour un motif pittoresque.

Dans le cadre du projet de restauration du parc, une **concertation préalable est organisée par la Ville de Paris et la Mairie du 19^e du 22 septembre au 20 octobre 2025.** (*code de l'environnement, art. L. 121-15-1 et L. 121-16, L. 121-17, et R. 121-19 à R. 121-21*).

Cette concertation a pour objectif d'informer sur le projet, d'échanger sur les objectifs et les principales caractéristiques du projet de rénovation du parc, de répondre à vos questions et de recueillir vos opinions.

LE CALENDRIER DE LA CONCERTATION :



Échanges avec la salle

Un temps d'échange d'une heure entre les acteurs du projet et les usagères et usagers du parc a eu lieu après la présentation plénière.

Les échanges sont ici restitués par thématiques afin de faciliter la lecture.

1. LA VIE DU PROJET

Quel est le coût du projet et par qui est-il financé ?

- ↳ Le projet est estimé - à date - à **85 millions d'euros** hors taxe. Il s'agit d'un projet porté par la **mairie de Paris**, avec un cofinancement attendu **d'autres acteurs publics** en raison du rayonnement du parc (région, État). Du mécénat privé pourra également être envisagé.

Est-ce qu'un budget d'entretien du parc est prévu ?

- ↳ Aujourd'hui des budgets sont déjà consacrés à l'entretien du parc, plus de trente agents y interviennent tous les jours. Pour ce **projet il ne s'agit pas d'entretien classique, mais d'un projet qui a vocation à inscrire la partie centrale du parc dans une perspective à 100 ans.**

Quel sera l'impact des élections sur le projet ?

- ↳ Il s'agit d'un **projet absolument nécessaire** à la conservation du parc. La Ville de Paris y travaille de façon **partenariale**, notamment avec les services de l'État. Le préfet de région est venu visiter la partie fermée au printemps dernier. De plus, une partie des financements est déjà assurée. Il n'y a donc pas de raison de ne pas aller au bout du projet.

Serait-il possible d'inclure des étudiant-es dans le projet, comme les écoles d'architecture du 19e, ou les lycées techniques ?

- ↳ La Ville souhaite créer **le plus d'échanges pédagogiques possible** autour de ce projet, non seulement avec des **élèves architectes**, mais également avec celles et ceux des deux **lycées techniques** du 19^e et de **l'école primaire** située à proximité du parc.

2. LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE

Qu'est-il prévu pour les arbres en mauvais état sur le site du projet ?

- ↳ Les 24 arbres en mauvais état ont déjà été pris en charge. **13 sont sous surveillance, 11 seront abattus.** Les arbres abattus le sont car ils sont au mauvais état et présentent un risque de chute. La liste de ces arbres est disponible sur la cartographie des arbres coupés sur le site de la Ville de Paris. Les abattages ont tous été validés avec les élu-es qui ont pour **objectif d'abattre le moins d'arbres possible.**

On ne parle d'ailleurs pas d'abattage, mais de **remplacement**. En effet, les arbres coupés seront remplacés pour un **ratio de "1 pour 1"**, avec un choix d'essence qui apportera un niveau d'ombre équivalent, **en tenant compte des enjeux patrimoniaux et l'adaptation au réchauffement climatique conformément au plan Biodiversité de la Ville de Paris.**

Pour connaître l'état des arbres dans l'ensemble du parc, **un diagnostic phytosanitaire est disponible sur paris.fr.** Des tournées régulières sont réalisées pour évaluer l'état de chaque arbre.

Comment le bien-être des espèces présentes sur le site sera-t-il assuré pendant les travaux ?

- ↳ L'objectif sera de **minimiser les effets du chantier** à la fois pour l'homme et pour la biodiversité. Il s'agira de maintenir la biodiversité.

Lors du chantier, un dispositif spécifique pour la préservation des hérissons pourrait-il être prévu ? Par exemple avec l'association Faune-Alfort ?

- ↳ Les impacts sur la faune sont bien intégrés. Les modalités sont à affiner à partir de 2026, pendant les études.

Quelles sont les espèces envahissantes présentes sur le site ?

- ↳ L'espèce envahissante la plus présente dans le parc est **l'ailante**. Un arbre qui peut coloniser au détriment d'une flore plus adaptée et diversifiée. Il est **capable de pousser sur des sols quasiment sans terre**, comme les falaises de l'île, par exemple. Au printemps, le pic de l'île devient vert à cause des ailantes qui le recouvrent. L'inconvénient est que **ses racines s'installent dans les fissures, favorisent l'infiltration de l'eau vers le gypse, et aggravent donc les désordres.**



Ailantes recouvrant la pointe de l'île, Ville de Paris

Est-il envisageable de réutiliser le bois des arbres abattus pour des constructions à l'intérieur du parc ?

- ↳ La Ville de Paris met effectivement en place des **filières de réemploi** pour les arbres qu'elle abat. Cette proposition pourra être étudiée.

3. LES RISQUES

La surveillance par instrumentation réalisée par Bureau en Recherches Géologiques et Minières (BRGM) porte-t-elle sur l'ensemble du parc ? Le pont sur l'avenue Mathurin moreau est-il surveillé ?

- ↳ **La partie centrale du parc est instrumentée et surveillée** par le BRGM. Les ouvrages d'art sont surveillés par la Ville de Paris.

Y a-t-il des choses à faire en priorité pour garantir la pérennité du parc ?

- ↳ La priorité absolue et permanente est de **garantir la sécurité des usager-ères**. Les études techniques qui seront menées en 2026 permettront d'établir un ordre de priorité.

Quelle sera la nature des travaux engagés pour consolider la falaise ?

- ↳ Étant donné le caractère unique et complexe des falaises du parc, **il n'existe pas de travaux de référence à prendre pour exemple**. Les **études qui seront menées pendant l'année 2026** ont vocation à déterminer les moyens techniques de la rénovation.

4. USAGES

Est-il envisageable de reconstruire le kiosque à musique ?

- ↳ Le comité d'expert a prévu de réaliser **un travail approfondi de documentation sur le patrimoine disparu du parc**. Ce travail sera l'occasion d'une réflexion sur les éléments qui pourraient potentiellement être réintégrés. Cette proposition pourra être étudiée.

Est-il prévu une nouvelle gestion des flux et des usages dans le parc ? Y aura-t-il davantage de restriction ? Par exemple, on voit des familles organiser des événements, devront-elles payer une redevance ?

- ↳ Il n'est pas question que le parc devienne un parc d'attractions. **Les usages individuels comme familiaux continueront à être encouragés**, notamment avec l'accessibilité des pelouses (hors période de régénération). Cependant, les demandes de manifestation sont étudiées par la mairie afin de **préserver la biodiversité fragile du parc et son identité pittoresque**.

Les chemins de l'île vont-ils être réouverts ? Ou cela entre-t-il en contradiction avec la préservation de zones de refuge pour la biodiversité ?

- ↳ L'équilibre entre les cheminements et la préservation de la biodiversité sera à trouver zone par zone. Pour ce qui est de l'île, les cheminements seront **réouverts au public, mais il s'agira de faire une gestion différenciée pour maintenir la biodiversité**.

Une rénovation des maisons du parc est-elle prévue ?

- ↳ La rénovation de ces maisons n'est pas prévue dans le cadre du projet de rénovation de la partie centrale, car elles sont **en dehors du périmètre**. Cependant, les maisons du parc ont vocation à être **restaurées progressivement**, c'est déjà le cas de celle qui se trouve au niveau de la mairie.